

(A)

(N^o 71.)

SENAT DE BELGIQUE.

SEANCE DU 17 MAI 1859.

Rapport de la Commission de l'Intérieur chargée d'examiner le Projet de Loi qui ouvre, au Dépar- tement de l'Intérieur, un crédit de 1,000,000 de francs, pour construction et ameublement de maisons d'école.

(Voir les N^{os} 124, son annexe et 182 de la Chambre des Représentants.)

Présents : MM. D'OMALIUS-D'HALLOY, le Baron VAN DE WOESTYNE, le Comte DE RIBAUCOURT, DE PITTEURS-HIÉGAERTS et CORBISIER, Rapporteur.

MESSIEURS,

Vous avez chargé votre Commission de l'Intérieur de l'examen d'un Projet de loi qui alloue, au Gouvernement, un crédit extraordinaire d'un million de francs, destiné à la construction et à l'ameublement de maisons d'école.

L'Exposé des motifs de ce projet rappelle l'importance des résultats déjà obtenus, tant au moyen d'un crédit égal, accordé au Ministère de l'intérieur, par la loi du 20 décembre 1851, pour cette nature de dépense, qu'au moyen des allocations portées, chaque année, au budget de ce département, pour le même service.

On ne peut que se féliciter de ces résultats et désirer vivement de les voir s'accroître encore.

L'étendue des besoins qui, sous le rapport de locaux convenables pour les écoles, se font sentir dans un grand nombre de localités; l'impuissance d'y pourvoir où se trouvent la plupart des communes; le devoir, pour la Législature et le Gouvernement, de contribuer, sans sortir des limites tracées par la loi de 1842, au développement de l'instruction primaire; l'incontestable utilité de la répandre, sans cesse de plus en plus, dans toutes les classes de la population, sont de puissants motifs invoqués à l'appui de la proposition ministérielle.

Votre Commission de l'Intérieur, Messieurs, croit que, pour atteindre ce but de moralisation, il convient de suivre jusqu'au bout la voie dans laquelle on est entré. En conséquence, elle a l'honneur de vous proposer d'allouer, à M. le Ministre de l'Intérieur, pour la construction de maisons d'école et l'achat de leur mobilier, le crédit extraordinaire d'un million de francs qu'il réclame et qu'a déjà voté la Chambre des Représentants.

Le Rapporteur,
CORBISIER.

Le Président,
E. D'OMALIUS.